Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 76 (1940)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIe ANNÉE — No 3 20 JANVIER 1940

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Rapport de la Commission de lectures.* — VAUD : *Avis. Augmentations.* — *Séance cinématographique.* — *Une retraite.* — *Société vaudoise de travail manuel.* — GENÈVE : U. I. P. G. - *Maîtres d'éducation physique.* — U. I. P. G. - MESSIEURS : *Convocation.* — *Collègues, attention !* — U. I. P. G. - DAMES : *Causeries Durand.* — NEUCHATEL : *La carte forcée.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : FRITZ WARTENWEILER, traduit et résumé par ALICE DESCŒUDRES : *Le général Herzog et l'armée de Bourbaki.* — ED. VITTOZ : *Documentation.* — INFORMATIONS : *Service des ateliers de loisirs de Pro Juventute. Italie.* — TEXTES LITTÉRAIRES.

PARTIE CORPORATIVE

COMMISSION POUR LE CHOIX DE LECTURES
destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires.

Rapport présenté au Département fédéral de l'Intérieur, au Département vaudois de l'Instruction publique et des Cultes et au Comité central de la S. P. R.

Exercice 1939.

Nos comptes se présentent ainsi :

Solde actif de 1938	Fr. 106.92
Subvention du Département fédéral de l'Intérieur	» 300.—
Subvention du Département bernois de l'Instruction publique	» 100.—
Subvention du Département vaudois de l'Instruction publique et des Cultes	» 150.—
Subvention de la S. P. R.	» 200.—
Intérêt au c/c.	» —.80
Sommes inscrites au Doit	Fr. 857.72

Ce capital a été insuffisant pour couvrir nos dépenses qui se sont élevées à Fr. 941.50. Nous avons, pour la première fois depuis vingt-deux ans, le regret de constater un déficit de Fr. 83.78. (Ce fait désagréable ne s'était pas produit depuis 1917).

Que ferons-nous en face de cette inquiétante situation ?

Où puiserons-nous les ressources indispensables à l'accomplissement d'une mission de plus en plus urgente ?

Les autorités fédérales et cantonales nous marquent, d'année en année, leur vif intérêt ; elles font tout leur possible. Nous leur en exprimons, ainsi qu'à la S. P. R., notre respectueuse gratitude.

La Commission pour le Choix de Lectures peut d'ores et déjà compter sur les appuis officiels toujours fidèles. Ils seront à eux seuls impuissants à nous sortir d'embarras.

A la S.P.R., à laquelle nous devons l'existence, nous jetons notre cri d'alarme : « A l'aide !... »

Puissions-nous être entendus et secourus. Car la lutte contre le mauvais livre demeure plus que jamais à l'ordre du jour.

En voulez-vous la preuve ?

En 1939, la presse stigmatisait les agissements coupables d'un « gangster » qui, par des lettres grossières adressées à deux années de distance, sommait les destinataires de déposer, poste restante, l'un, Fr. 8.000.—, l'autre, Fr. 150.000.— ! Ce dernier fut très ému, car femme et enfants étaient également menacés ! A l'audience, le malfaiteur a déclaré que *la lecture de certains romans, en particulier les « Mystères de New-York », lui avait donné l'idée de recourir à ces criminels procédés !*

Ernest D. a été condamné à quinze jours de prison, à Fr. 50.— d'amende et aux frais pénaux *pour avoir distribué et vendu des brochures immorales*, contrevenant ainsi à la loi fédérale sur la matière et au code pénal cantonal.

L'audacieux agresseur de la jeune X., un adolescent de 16 ans à peine, arrêté à minuit, fut conduit au poste et fouillé. Découverte significative : l'une des poches de ce dévoyé précoce dissimulait *un roman policier de la plus basse espèce* intitulé : « Oui, c'est Fantomas ! ». Ce qui donne long à penser sur la tournure d'esprit de son possesseur !

* * *

Les subventions ci-dessus mentionnées ont permis la publication, en 1939, du 36e fascicule du *Bulletin bibliographique* tiré à 2 796 exemplaires et paru : 12 pages dans l'*Educateur* No 26, du 1er juillet, et 24 pages dans celui du 9 décembre écoulé. Le lecteur y trouvera une brève analyse de 101 ouvrages les plus divers à l'usage de la première enfance et de la jeunesse :

6 sont destinés aux enfants au-dessous de 10 ans ;
39 s'adressent à nos filles et à nos garçons de 10 à 16 ans ;
34 du genre narratif, conviennent plus spécialement à l'adolescence et aux bibliothèques scolaires et populaires ;
22 enfin traitent de notions d'histoire, de géographie, de sciences naturelles ou proposent des biographies toujours pertinentes.

Nous avons la certitude qu'une telle variété de volumes, soigneusement examinés et patronnés par les membres de la Commission, constituent une source de renseignements des plus sérieux. On pourra donc sans crainte s'y référer.

Dès et y compris 1902, la Commission a publié 36 fascicules conte-

nant les analyses de 4 000 ouvrages des meilleures maisons d'édition de la Suisse romande et de France.

Disons aussi que le montant des subventions est affecté surtout à l'impression du *Bulletin* et à l'achat des publications qui ne peuvent nous être remises gratuitement.

* * *

Evitons les redites et les habituelles nomenclatures !

Bornons-nous à rappeler que notre *Bulletin* est adressé à trois groupements étrangers et à quatorze institutions officielles ou privées du Pays romand.

Trois cents exemplaires brochés sont remis annuellement au Département vaudois de l'Instruction publique et des Cultes qui veut bien les distribuer aux bibliothèques populaires et scolaires de son ressort. Nous disons à cette aurorité un sincère merci ! Cinquante brochures enfin sont destinées à nos archives et à notre service d'échange.

* * *

Disons encore que M. Louis Jaccard, chef de service au Département vaudois de l'Instruction publique et des Cultes, suit de très près nos travaux. Pour mieux faire connaître notre œuvre au public de la Suisse romande, il a bien voulu charger le soussigné d'écrire quelques pages sur l'origine de la Commission pour le Choix de Lectures, son organisation, son programme, son activité, ses relations, une 2e partie étant réservée au *Bulletin bibliographique*, à son but, à sa diffusion, à son influence. Cette étude paraîtra, en automne 1940, dans l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*.

Merci à M. Louis Jaccard de nous avoir donné la possibilité de nous adresser à de nombreux lecteurs que nous ne pouvions autrement atteindre.

* * *

Et voilà !

Les circonstances actuelles ne portent point à l'optimisme.

Nous gardons la foi malgré tout !

La Commission pour le Choix de Lectures défend une cause noble et belle. Elle ne peut faillir à sa mission : la diffusion des bons livres.

Des influences amies lui continueront sûrement leurs bienfaisants encouragements et leur généreuse entr'aide. Si l'œuvre disparaissait, la famille, l'école, l'église, le pays en souffriraient. Les travaux qu'elle poursuit avec un enthousiasme sans cesse grandissant sont des auxiliaires précieux de la formation morale et intellectuelle. Ils méritent au plus haut point la sympathie et le soutien des pédagogues, de tous les amis de l'éducation populaire.

Au nom de la Commission pour le Choix de Lectures :

Le Président : F. JABAS. *Le Secrétaire-caissier :* GUSTAVE ADDOR.

VAUD

AVIS

Le bureau S. P. V., Mauborget 12, sera fermé le *samedi 20 janvier 1940.*

AUGMENTATIONS

Nous avons été avisés par le *Bulletin officiel* que les augmentations ne seront payées que le 25 janvier. Cette décision est motivée par le surcroît de travail dû aux réductions de traitement opérées pour service militaire.

SÉANCE CINÉMATOGRAPHIQUE

Malgré les restrictions apportées par la mobilisation, les écoliers d'Aubonne et environs ont eu le privilège d'assister, le 7 janvier, à une séance cinématographique offerte par M. E. André, buraliste postal à Travers.

Un programme judicieusement choisi, ayant comme film principal « Heidi la Sauvageonne », d'après le roman de Johanna Spyri, a enchanté nos enfants. Nous ne pouvons que remercier chaleureusement M. E. André pour le dévouement dont il fait preuve en faveur de notre gent écolière. A. M.

UNE RETRAITE

Mlle Marcelle Berthoud, qui enseigna 20 ans à Lavey-Morcles, a pris l'an dernier, sa classe ayant été supprimée, une retraite prématurée. Nos meilleurs vœux l'accompagnent. Ed. B.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Pour la région d'Yverdon, le comité organise un cours de droit civil. Il s'adresse surtout aux institutrices et aux instituteurs ayant de grandes filles dans leur classe ; mais il peut aussi être suivi par toutes et par tous les collègues que ce sujet intéresse.

Ce cours, donné par Mlle L. Comte, avocate à Lausanne, traitera du droit des personnes et de l'exercice de ces droits. Une place importante sera consacrée à la famille : effet du mariage, droits des époux, capacité civile, profession et produit du travail de la femme mariée, etc.

Pour la jeune fille de notre époque, ces notions élémentaires de droit civil peuvent être d'une grande importance.

En raison de son activité et de sa grande expérience, Mlle Comte sait rendre son exposé vivant et pratique en l'illustrant de nombreux faits pris dans la vie courante.

Ce cours aura lieu à la salle N° 20 du Collège Pestalozzi, à Yverdon, les 27 janvier et 3 février, à 14 h. précises. Il sera perçu une finance

de 2 fr. Prière de s'inscrire avant le 24 janvier auprès de M. J. Chappuis, les Giroflées, Chailly s. Lausanne.

GENÈVE

U. I. P. G.

INVITATION DE L'A.G.M.E.P.

L'association genevoise des Maîtres d'éducation physique invite les membres de l'U. I. P. G.-Dames et Messieurs, à la séance où sera projeté le film de la « Lingiade » (centenaire de la mort de Ling) pris pendant les festivités de cet été, à Stockholm. Après la projection du film on aura probablement l'occasion d'entendre M. le Dr Brandt parler des examens médico-sportifs à l'école.

Séance le 23 janvier, à 20 h. 30, à l'école du Mail, entrée rue du Village-Suisse.

U. I. P. G. — MESSIEURS

CONVOCATION

Assemblée générale

Mercredi 24 janvier à 17 heures précises, Café de la Terrasse, Longemalle.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Proposition du Conseil d'Etat au sujet de la C. I. A.
4. Les traitements. — Compte rendu de la Commission de défense.
5. Propositions individuelles.

Le Comité.

P.-S. — L'ordre du jour très important de cette séance doit réunir un nombreux auditoire. Outre l'avis ci-dessus, nos membres recevront une convocation par carte individuelle. — Que chacun fasse un petit effort pour assister à cette réunion, la dernière avant notre assemblée administrative.

L. S.

COLLÈGUES ! ATTENTION !

Vous serez convoqués prochainement en assemblée extraordinaire de la C. I. A. Le Conseil d'Etat propose que, pendant 3 ans, aucun membre de la C. I. A. ne puisse faire valoir ses droits à la retraite avant l'âge de 58 ans.

Ainsi, nous avons consenti plusieurs fois des sacrifices pour conserver certains avantages lors de notre retraite. Cela n'a servi à rien, puisque maintenant on veut supprimer ces avantages, ce qui est particulièrement sensible aux membres du corps enseignant primaire.

Le Comité de l'U. I. P. G. vous engage donc à participer à l'assemblée prévue, à suivre attentivement les questions relatives à la C. I. A. et à vous opposer à toute diminution de nos droits, alors que nous avons accepté des augmentations de cotisations.

Venez nombreux à notre assemblée de l'U. I. P. G. le mercredi

24 janvier (17 h. précises, Longemalle), d'importantes décisions devront être prises au sujet de la C. I. A.

U. I. P. G. — DAMES
CAUSERIES DE M. DURAND

Nous vous rappelons que la seconde causerie de M. Durand, sur le programme de géométrie, aura lieu le mercredi 24 janvier, à la salle 2, Département de l'Instruction publique, à 16 h. 45. En raison des vacances de fin de semestre la dernière de ces séances, consacrée au calcul mental, est remise au mercredi 7 février. A. D.

NEUCHATEL

LA CARTE FORCÉE

Nous terminions notre article du 23 décembre en faisant remarquer que le Conseil scolaire de La Chaux-de-Fonds avait porté atteinte aux droits du corps enseignant en mettant quatre institutrices de cette localité en présence de ce dilemme: démission ou résiliation de contrat. En optant pour le premier terme de l'alternative, les intéressées, arrivées à la fin d'une longue et honorable carrière, ont simplement voulu s'épargner les désagréments d'un conflit. Toutes étaient en droit de prendre leur retraite ; mais, pour des raisons personnelles que nous n'avons pas à invoquer ici, elles comptaient prolonger leur activité pendant quelque temps encore.

L'ultimatum du Conseil scolaire est venu brusquement mettre fin à ces intentions. Nos collègues ont cédé devant la force, et c'est par gain de paix qu'elles n'ont pas jugé bon d'en appeler au Comité central. Celui-ci les aurait certainement engagées à résister et à recourir contre une mesure qui est arbitraire et dont le Département de l'Instruction publique n'a pas eu préalablement connaissance.

Le départ forcé des institutrices en cause ne met pas le point final à l'affaire. Ayant signé leur démission, elles mettent le Comité central dans l'impossibilité de leur prêter secours. Par contre la mesure prise contre elles soulève nombre de questions que le comité de la section de La Chaux-de-Fonds soumet au Comité central par lettre du 3 novembre dernier. Celui-ci a examiné la question dans sa séance du 11 novembre.

Rappelons, avant d'aller plus loin, que le Conseil scolaire justifie son intervention par la nécessité de fermer des classes pour raison d'économies, et parce qu'il ne veut plus consentir au déplacement des jeunes titulaires. Deux de ces dernières, comme nous l'avons dit, devraient chercher place, ailleurs dans le canton, si deux institutrices seulement avaient démissionné.

Nous aimerions d'abord dissiper une illusion au sujet de la mesure qui nous occupe. On a laissé entendre à nos collègues de La Chaux-de-Fonds et à notre président central que cette mesure avait été dictée

par les circonstances locales du moment et qu'ainsi, elle avait un caractère temporaire, voire occasionnel. Or à quoi répondent ces circonstances du moment ? A la nécessité de faire des économies. Ce qui, pour l'enseignement primaire, se traduit avant tout par des suppressions de classes. Mais voilà une vingtaine d'années que nous connaissons ce régime qui va se prolonger sur une longue période, par suite de la crise de la natalité aidée des lourdes charges financières provenant de la mobilisation. On peut donc prévoir que les exécutions que vient d'inaugurer le Conseil scolaire se renouvelleront et qu'elles passeront ainsi à l'état chronique.

Cette conclusion nous est confirmée au surplus par une résolution du Conseil scolaire que dans sa lettre au Comité central, le comité de La Chaux-de-Fonds rapporte en ces termes : *Par ailleurs, il* (Cons. scol.) *est décidé à appliquer cette mesure tant que les circonstances resteront les mêmes, et il ne renverra plus les jeunes titulaires de postes. C'est pourquoi, il a pris la décision de principe suivante : Réclamer la démission des membres du corps enseignant qui sont célibataires et ont droit au maximum de la retraite, soit ceux qui ont plus de 60 ans d'âge et 40 ans d'activité. L'autorité scolaire est disposée à tenir compte des obligations familiales directes.*

Une première remarque s'impose. Cette décision de principe est en complet désaccord avec la loi du 16 novembre 1932 dont l'article 102 quater fixe les modalités à appliquer en cas de suppression de classe. Cet article qui compte 19 alinéas est trop long pour que nous puissions en rappeler la teneur complète. Bornons-nous à dire qu'entre autres dispositions, il met les autorités communales dans l'obligation de faire connaître au Département de l'Instruction publique le nom des titulaires à déplacer ensuite de suppression de poste. Ceux-ci sont portés sur une liste connue sous le nom bienveillant de « liste noire ». Et l'alinéa 6 stipule que les noms des instituteurs et des institutrices à inscrire sur cette liste *sont ceux des membres du corps enseignant qui ont le moins d'années de service dans le canton.* Nous soulignons le texte de la loi pour bien montrer que ce sont les plus jeunes qui doivent faire place et non les célibataires dans la soixantaine comme en a décidé le Conseil scolaire.

La discrimination qui est faite entre célibataires et mariés relève de l'arbitraire. Elle consacre de plus une injustice à l'égard des institutrices qui, pratiquement, continueraient à faire les frais des éliminations à venir.

Sur un autre point encore la décision du Conseil scolaire ne respecte pas les droits du corps enseignant. Ceux-ci, aux termes de l'art. 26 de la loi sur le Fonds scolaire ont le droit de pousser leur activité jusqu'à l'âge de 65 ans. La restriction de ce droit par la mise à la retraite d'office ne peut être déterminée par des suppressions de classes, car elle est conditionnée par l'art. 91 de la Loi sur l'enseignement primaire qui

dispose qu'un membre du corps enseignant ne peut être contraint à la retraite que si son enseignement laisse à désirer par suite de l'âge ou de la maladie.

On s'étonne que le Conseil scolaire ait pu prendre une décision aussi peu marquée du sceau de la légalité, en considérant surtout le fait que jusqu'à présent les suppressions de classes se sont faites à La Chaux-de-Fonds dans le cadre de la loi et qu'elles ont été suivies notamment de plusieurs déplacements de titulaires. On se demande à quoi tient ce revirement inattendu et ce besoin subit d'épargner dorénavant les épreuves de l'exode aux plus jeunes titulaires.

La section de La Chaux-de-Fonds a prié le Comité central d'examiner, après le point de vue légal, les répercussions que la décision du Conseil scolaire peut avoir sur le Fonds scolaire.

En thèse générale, notre institution de prévoyance a tout intérêt à ce que chaque assuré prenne sa retraite le plus tard possible. Et cela est particulièrement désirable pour les institutrices dont un nombre toujours important se retirent de l'enseignement avant l'âge-limite de 60 ans. Il faut se souvenir que les pensions d'invalidité sont les plus onéreuses et qu'une certaine compensation peut être obtenue par les retraites prises à 65 ans ou aussi près que possible de cette limite.

N'oublions pas non plus qu'en dépit des mesures prises pour l'assainissement du Fonds scolaire, les dépenses afférentes au groupe féminin sont trop élevées proportionnellement aux primes versées. L'excédent pour les deux derniers exercices se monte à environ 46 000 fr., soit à 23 000 fr. par année. Raison de plus pour ne pas obliger les institutrices à prendre leur retraite par anticipation.

Rappelons-nous aussi que lors de la réédification du Fonds, les communes ont fait preuve de parcimonie. Il leur était demandé une contribution annuelle de 125 000 fr. qu'il a fallu réduire en raison de leur vive opposition à la somme de 85 000 fr. Elles ont dès lors l'obligation morale de ménager les finances de notre fonds de retraite.

En définitive, plus il réfléchit à la décision du Conseil scolaire, plus il semble à Garo que l'on a fait un imbroglio. Plus il lui semble aussi qu'il y aurait moins d'amertume dans les cœurs si l'on avait traité à l'amiable avec les institutrices maintenant dépossédées de leur situation par l'effet de la menace. Plus il lui semble encore qu'il est douloureux au déclin d'une carrière bien remplie de voir surgir tout à coup l'index de l'autorité faisant le geste de la sortie. Plus il lui semble enfin que le Comité central a raison de recourir contre l'étonnante décision que l'on sait.

Il ne faut pas que le cas de La Chaux-de-Fonds se répète ailleurs. Aussi les membres du corps enseignant qui seraient aux prises avec les mêmes difficultés que nos quatre collègues feront-ils bien de s'adresser immédiatement au Comité central. J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE GÉNÉRAL HERZOG ET L'ARMÉE DE BOURBAKI

Au printemps 1939, lorsqu'on décida que l'un des timbres de Pro Juventute rappellerait le souvenir du général Herzog, on ne savait pas encore qu'au moment où les timbres se vendraient, nos frontières seraient une fois encore occupées, que sentinelles et patrouilles feraient la garde tout le long du Jura, comme en 1871. Et tandis que tout le peuple se demande pourquoi il faut abandonner le travail qui nous fournit le pain quotidien, ou tel autre travail productif pour monter la garde à la frontière, il est bon de nous rappeler, non seulement dans les grandes lignes, mais dans le détail, ce qui advint à nos frontières en février 1871.

Le 31 janvier, le général Herzog attendait à la gare de Neuchâtel le train qui devait l'emmener aux Verrières, car le commandant Rilliet lui avait télégraphié que, dans peu d'heures, il faudrait prendre une décision. Mais la voie était encombrée de voitures venant de France, et ce fut seulement après 7 heures du soir que s'ébranla le train qui devait quitter Neuchâtel, à 3 h. 30 !

Le passé du Général. — Lorsque la guerre franco-allemande éclata, en juillet 1870, c'est avec une splendide unanimité que le peuple suisse choisit comme général l'inspecteur de l'artillerie fédérale, Hans Herzog. Seule, une petite minorité aurait préféré le chef du Département militaire fédéral, le commandant Welti. Le 20 juillet, Herzog avait prêté serment, avec le chef de l'Etat-major, le commandant Paravicini. Et le 21, il était entré en fonctions.

Les troupes suisses avaient été mobilisées avec une rapidité incroyable. Mais les si rapides victoires allemandes en Alsace, la marche sur Paris, semblaient écarter le danger de notre territoire ; on avait démobilisé la plus grande partie des troupes, aussi par économie, et mis le général en disponibilité. Celui-ci aurait préféré profiter de ce délai pour parfaire l'instruction des soldats, et parer aux manquements d'une mobilisation aussi hâtive : ne manquait-il pas 38 000 capotes ? C'était une rude besogne que de faire connaître aux autorités et au peuple toutes les lacunes inquiétantes qu'il avait constatées ; il le fit avec toute la franchise désirable. De violents reproches en furent la conséquence. On ne cachait pas que le chef du Département militaire, fort offusqué de la franchise du général Herzog, se serait volontiers chargé de la direction de l'armée. Justement en septembre, une chute de cheval fournit au général Herzog l'occasion d'offrir sa démission — démission que le Conseil fédéral refusa d'accepter ; une démarche des officiers zuricois, proclamant leur

pleine confiance dans le général Herzog, décida finalement ce dernier à retirer sa démission.

En novembre, ce que le général Herzog avait prévu — mais sans posséder le pouvoir d'agir — arriva : le danger devenait plus pressant pour la Suisse du fait de l'encerclement de Belfort, par une armée de 100 000 hommes, commandée par Bourbaki. Maintenant les combats se livraient à notre frontière même, et malgré la levée d'une brigade d'infanterie, la situation devenait dangereuse, de plus en plus. Mais le Conseil fédéral ne voulait pas augmenter les troupes des frontières. Et le général, toujours licencié, devait se morfondre à Aarau.

Enfin, le 14 janvier, sur le désir du commandant de la IIIe Division, Aubert, de nouveaux bataillons furent mobilisés et, le 16 janvier, le général fut rappelé à une conférence à Berne. Il arriva à persuader le Conseil fédéral de l'urgente nécessité d'une forte augmentation des troupes frontalières, et, deux jours après, il reprenait le commandement actif. A peine installé à son poste, il se rendit compte que le danger pressait plus encore qu'il n'avait cru. Et le Conseil fédéral hésitait encore, attendant des nouvelles du théâtre des opérations ! Même lorsque Herzog, lors d'une conférence qui eut lieu le 21 à Olten, exprime sa persuasion que les Allemands vont refouler l'armée des Bourbakis en Suisse, le Conseil fédéral voudrait éviter de nouvelles levées de troupes. Pourtant, il finit par se laisser convaincre.

Pendant ce temps, Bourbaki avait commandé le retrait de son corps d'armée vaincu, et s'était ôté la vie. Son successeur, Clinchant, continuant la retraite, était cerné par deux généraux allemands qui lui barraient le passage au sud et à l'ouest. Tout d'un coup, le Jura neuchâtelois et le Jura vaudois se trouvaient dangereusement menacés : qu'adviendrait-il de cette frontière non défendue si les Français s'y précipitaient, en désespoir de cause ? Impossible de les désarmer ! Alors, les Allemands suivraient, non en vaincus, découragés, mais en vainqueurs, triomphants !

Déjà, le 29, Herzog se trouvait au point le plus vulnérable, aux Verrières, à l'extrémité du Val de Travers, face à Pontarlier. Mais voilà qu'au moment même où il estimait indispensable la levée immédiate de troupes nouvelles, le Conseil fédéral ordonne de préparer le renvoi de celles qui sont à la frontière ! La raison de cet ordre étrange : un armistice, dont on parle en France, et qui doit marquer la fin de la guerre. Le général se défend de toutes ses forces. Deux fois, il télégraphie au Conseil fédéral qu'avant de renvoyer les troupes chez elles, il réclame sa propre mise à pied. Là dessus, le Conseil fédéral va jusqu'à menacer de faire comparaître le général

rebelle devant un Conseil de guerre ! — Les événements ne tardèrent pas à montrer qui avait raison.

Et le voici de nouveau en route pour les Verrières. Et bientôt, il a la satisfaction de savoir partout la frontière occupée, au moins par de faibles unités.

Et l'avenir ? Il fallait prévoir le pire : une invasion désordonnée des vaincus. Tous les avant-postes avaient la consigne de ne laisser passer personne ; mais auraient-ils la force de les retenir ? Et que pouvaient un ou deux bataillons contre deux armées allemandes victorieuses ?

Maintenant, cela devient sérieux. — Les réflexions du général furent interrompues par son arrivée aux Verrières-suisses. A son étonnement, le commandant des troupes n'est pas à la gare. Il a de la peine à trouver un gîte pour son cheval, et aussi de la peine à savoir où loger, lui dont l'état de santé est précaire. Il apprend que, dans l'après-midi, un parlementaire du général Clinchant est apparu, pour discuter. Comme il ne pouvait présenter ses pleins-pouvoirs, il avait été refoulé aux Verrières-françaises. Pendant ce temps, le colonel Rilliet, ne voulant pas faire bivouaquer ses troupes en plein air, par le gel, fatiguées comme elles l'étaient, les avait expédiées à Fleurier dans de meilleurs cantonnements.

A deux heures, le général pouvait enfin se livrer au repos : il n'en eut pas pour longtemps. Quelques minutes plus tard, on le réveillait : le parlementaire demandait à lui parler de suite. Son chef, le général Clinchant l'avait envoyé, porteur de ce message : « Je ne puis plus retenir mon armée : elle se précipite sur la frontière ». L'envoyé devait stipuler les conditions de l'entrée en Suisse avec le général. De nouveau, il ne put présenter ses pleins pouvoirs au général. Pendant qu'il allait en hâte les chercher de l'autre côté de la frontière, notre général faisait alerter les bataillons de Fleurier. Et à peine ces ordres donnés, le parlementaire reparaissait, cette fois muni de ses pleins pouvoirs.

(A suivre.) FRITZ WARTENWEILER.

(Traduit et résumé par ALICE DESCŒUDRES.)

I. DOCUMENTATION

A propos des articles de M. R. Berger, dans les numéros des 4 et 18 juin 1938 : « Le Fichier idéal ».

Un maître d'école qui, depuis quelques dizaines d'années, prend des notes au cours de ses lectures, et les relève sous forme de fiches qui, d'autre part, découpe articles de journaux ou autres documents utiles à conserver ; qui, enfin, a dû se préoccuper du classement de

ces matériaux, ce maître d'école a fait des expériences qui peuvent être utiles à autrui ; il a tâtonné, modifié son système, amélioré ses procédés. C'est pour épargner, ou du moins atténuer ces tâtonnements, que M. Berger a pris la plume ; et c'est pour compléter, préciser, voire réfuter certaines de ses indications, que je la prends à mon tour.

Si je disposais d'un numéro entier de l'*Educateur* — de deux numéros ! — j'aurais une foule de conseils à donner sur la manière :

a) De prendre des notes au cours de la lecture, soit en marge des livres que l'on possède, soit sur feuilles détachées ;

b) De relever ces notes, et d'en tirer soit de simples fiches de référence — c'est facile —, soit des « fiches d'idées » — c'est beaucoup plus malaisé ;

c) De découper et d'annoter les articles de journaux ou autres documents à conserver ;

d) De classer tout ce matériel — j'allais dire : tout ce fatras ! — de façon telle que l'on sache immédiatement où glisser une fiche nouvelle, et surtout retrouver aisément la pièce dont on a besoin ;

e) De « loger » tout cela.

Il y a là matière à une vaste causerie. Je m'en tiens à trois conseils, fruits d'une longue expérience ; tout en me mettant à la disposition de quiconque — anciens élèves ou non — désirerait reprendre le sujet.

1. Une fiche de *référence*, disais-je, est facile à établir. Exemple : *Baudelaire.* V. Edmond Scherer, Littér. contemp. IV, p. 279 ;

Langues artificielles, langues internationales. V. Dauzat, Défense de la langue française, 3e partie ;

Histoire charmante de l'écureuil Kiki. Dr Bourget, *Beaux dimanches*, p. 56 à 69 ;

Les soldats Vaudois à Bâle en 1832. U. Olivier, *Adolphe Mory.*

Tout au plus pourra-t-il être utile, dans les deux premiers cas, d'ajouter quelques mots qui rappellent le contenu de l'article en cause.

En revanche, il faut rédiger très soigneusement ce que j'ai appelé *fiches d'idées;* si l'on n'a pas le loisir de le faire immédiatement, au cours d'une lecture, d'une conférence, d'une conversation, il importe d'y pourvoir dès qu'on le peut. Sous peine de ne se plus rappeler, au bout de quelques années, de quelques mois, le pourquoi d'une note, ce que l'on se proposait d'en tirer, ou, tout bêtement, ce que signifie un griffonnage trop hâtif.

En ai-je jeté, de ces bouts de papier, qui n'avaient pour moi plus de sens !

En me demandant : « Qui donc a lancé cette affirmation ? à quel propos, dans quelles circonstances ?

Quelle était donc cette anecdote, charmante, je m'en souviens, mais que je ne parviens à reconstituer sur mes notes, trop succinctes ?

Te souviens-tu du parti que je comptais tirer de cette indication ? qui me l'a fournie, et à quel problème se rapporte-t-elle ? dans quelle leçon comptais-je l'utiliser ? »

Non seulement on retrouve rarement ; mais on perd encore son temps à chercher ; et, quand on a l'impression qu'il s'agit d'une note importante, on est obsédé par la préoccupation de la « situer ». C'est pourquoi il faut prendre l'habitude de préciser trop plutôt que trop peu. Trois exemples de fiches rédigées avec un soin suffisant :

« Un avocat *émérite* », pour de mérite ; employé par G. Valette en 1892 déjà. Pour mon étude *Langue d'aujourd'hui, langue de demain ;*

Une histoire de confitures ; dans Jean Aicard, *Tata*, p. 102 : histoire d'enfant capricieux ; excellent pour ma causerie *Discipline-Autorité ;*

Histoire de l'écureuil Kiki. Dr Bourget, *Beaux dimanches*, p. 56 à 69. Jolie lecture pour n'importe quel âge ; même pour leçons de sciences naturelles.

* * *

Quel papier, quel format adopter, pour vos fiches et autres notes ? à mon sens, c'est totalement indifférent. Ayez des « bouts de papier » tout prêts sur votre table, c'est commode ; mais aussi disparates que vous le voudrez : cela n'entre pas en ligne de compte. Pascal notait ses Pensées sur n'importe quoi, faites comme lui : feuille de calepin, carte de visite, marge de journal. *N'importe où.* Pourvu que vous disposiez d'assez d'espace ; car — j'y insiste — *pas n'importe comment.*

* * *

2. On vous a peut-être recommandé d'user, soit pour votre bibliothèque, soit pour vos « documents », du *système dit « classification décimale »*, préconisé surtout par le professeur Otlet, de Bruxelles, et dont on discutait beaucoup il y a un quart de siècle. Erreur : ce procédé, excellent pour une bibliothèque générale, où il y a de tout, ne présente aucun intérêt pour qui ne cultive que deux ou trois champs du savoir humain. Aussi n'en dis-je pas davantage sur ce point. A vous de créer votre classement : au reste, vous n'y arriverez pas du premier coup !

* * *

3. « Un professeur de français, dit M. Berger, recommandait à ses élèves de classer leurs notes simplement dans des enveloppes

consacrées chacune à un sujet donné » ; et de signaler les inconvénients du système ; et de le condamner.

C'est pourtant celui dont j'use depuis cinquante ans ; et, plus j'avance, plus j'amasse, plus j'ai à classer et à « loger », plus les occasions se multiplient de recourir à mes innombrables documents, plus je me félicite d'avoir opté pour ce procédé : grandes enveloppes « chancellerie » 28 × 22 cm. ; et enveloppes de même longueur, mais de mi-largeur.

A vrai dire, aux dites, je substitue maintenant des « chemises » de mêmes dimensions, plus économiques et plus maniables, parce qu'elles sont ouvertes des deux côtés : à droite et en haut ; je les fabrique moi-même, à temps perdu : inutile de détailler ici l'opération.

Il y a quelque vingt ans, un ancien élève vint m'emprunter mes *dossiers* Mérimée et Molière ; en quelques minutes, Monsieur était servi : articles de journaux ; livres ouverts à la page voulue, selon données de mes fiches de référence; indication d'autres ouvrages à consulter. « Ce n'est pas seulement parce que j'en ai emploi, m'avoua-t-il ; mais j'étais curieux de voir comment fonctionnait le système ! — Vous êtes rassuré ? — Certes ; et convaincu. »

Une autre fois, c'était un candidat à un examen de psychologie: Mémoire ? Imagination ? Graphologie ? Audition colorée ? que voulez-vous ? — Non, il s'agit de l'enfant qui ment, du mythomane. — J'ai peu de chose sur ce sujet ; mais voici.

Troisième cas : « Ayant joui hier d'un magnifique *Alpenglühn* sur le Muveran, nous voudrions bien en savoir davantage sur ce phénomène ; auriez-vous quelque chose ? » Voyons : dossier Montagne; enveloppe Sciences; sous-enveloppe Météorologie; si, un article ancien, mais excellent, de mon maître Henri Dufour.

Le « fichier idéal » de M. Berger constitue sans doute un grand progrès sur mes enveloppes, pour le genre de documentation auquel il se livre ; mais je connais un « professeur de français » qui se gardera bien de renoncer à son vieux système, et ...continuera de le recommander à ses élèves !

ED. VITTOZ.

INFORMATIONS

SERVICE DES ATELIERS DE LOISIRS DE PRO JUVENTUTE

On sait qu'à l'Exposition nationale la Maison de la Jeunesse a présenté au public avec un très vif succès un atelier de loisirs en activité. Depuis nombre d'années déjà, des organisations vouent leurs efforts à une cause qui leur a paru essentielle : la saine utilisation des loisirs de nos jeunes. Aujourd'hui plus que jamais, alors

que le chef de famille est souvent mobilisé, nos jeunes ont besoin d'être guidés dans leurs heures de liberté.

Il s'agit donc de répandre chez nous une idée dont l'utilité publique est incontestable et de lui gagner la sympathie et l'appui de notre population. Pour ce faire, le secrétariat général de Pro Juventute, Seilergraben 1, Zurich 1, vient de créer *un service des ateliers* de loisirs qui sera une centrale de renseignements et de conseils à laquelle les intéressés pourront s'adresser en tout temps. Ce service veut susciter des initiatives locales en faveur de la création d'ateliers de loisirs ; il veut également que les parents, chefs de groupements de jeunesse et autres éducateurs reçoivent des directives qui leur permettent d'orienter les jeunes pendant leurs heures de liberté. Il est disposé à collaborer pratiquement à la création de ces ateliers par l'envoi d'un matériel de documentation et par des conseils. Le public sera tenu ultérieurement au courant de cette nouvelle activité de la fondation Pro Juventute.

ITALIE

L'année scolaire a vu la mise en action d'une nouvelle loi, promulguée le 15 février 1939, dont un paragraphe dit : « Dans l'ordre fasciste, l'école et l'éducation politique se confondent. L'école et les organisations de jeunesse, dirigées par le parti, forment ensemble l'unique instrument de l'éducation fasciste ».

Limitée par l'état des finances, la nouvelle organisation scolaire présente un aspect intéressant. Le ministre Bottai a parlé d'une réforme *interne* qui procéderait de la volonté créatrice des maîtres, « l'autoriforma ».

Cette suggestion a été accueillie avec enthousiasme par la presse. Les réformes scolaires précédentes auraient pâti du fait que l'on attendait tout de l'Etat et que l'on s'imaginait possible une réforme de l'école par un changement de lois.

La « Scuola italiana moderna » écrit que l'Etat ne devrait pas imposer un programme à l'école, mais simplement imprimer son sceau sur les propositions, établies par l'école elle-même, sur des principes pédagogiques.

D'après la « Schweizerische Lehrerzeitung ». R. J.

TEXTES LITTÉRAIRES

PORTRAIT

(Les couleurs.)

« Et soudain, du fond de la rue, arrive un personnage étrange ! Il arrive, des pieds à la tête habillé de violet, d'une robe de velours couleur de jacinthe passée, avec une longue barbe déteinte, un bonnet de fourrure fauve, le teint blafard et ivoirin, aussi passé que le velours. Et en voici un autre, habillé de vert celui-là, d'un vert de perroquet

qui aurait vécu trois cents ans. Et deux autres encore, l'un en caftan de soie cerise, l'autre vêtu d'un velours cramoisi aussi vieux que Jérusalem. »

L'an prochain à Jérusalem. J. et J. THARAUD.

NOTATIONS BRÈVES

(Les couleurs.)

« L'homme avait le visage d'un rouge de brique, le poil blanc, le nez gros et crevassé. Sous les cheveux en brosse, entre les épis, et entre les poils de moustache, cette coloration sanguine apparaissait, çà et là comme des coups de pinceau... »

De toute son âme. R. BAZIN.

« Sans hâte le bateau roux clair, remorquant une barque au bout d'un long câble, bat l'eau grise et bleue ; bruyant et paresseux, il remonte lentement le courant. La barque elle, est grise aussi et ressemble vaguement à un cloporte...

Une feuille d'automne dorée nage sur les eaux... »

Ma vie d'enfant. M. GORKI.

« J'étais fort intéressé par l'habileté avec laquelle les grandes personnes transformaient la couleur des étoffes : elles prenaient un tissu jaune, par exemple, le plongeaient dans une eau noire, et l'étoffe devenait bleu foncé ou indigo. On rinçait une étoffe grise dans de l'eau roussâtre et elle devenait rouge bordeaux... » ID.

« Au cœur d'un vallon d'émeraude qu'arrosaient des ruisseaux dont l'herbe était d'un vert inouï sous leur cristal ensoleillé ; auprès d'un lac de nacre et de plume de paon, d'azur et de mica, de gorge de colibri et d'aile de papillon : ayant lapé le sel sur des granits aux grains d'or, les brebis rêvaient longuement... »

Le roman du lièvre. F. JAMMES.

« Une teinte bleuâtre se répand comme un fin brouillard au-dessous de vous, à travers quoi on voit deux petits lacs mornes luire encore un peu... »

Derborence. C.-F. RAMUZ.

...« La neige, en se retirant, faisait de gros bourrelets ; ils découvraient sur leurs bords, dans l'humidité noire que la vieille herbe recouvrait mal d'une espèce de feutre terne, toute espèce de petites fleurs de la montagne avec leur extraordinaire éclat, leur extraordinaire pureté, leurs extraordinaires couleurs : plus blanches que la neige, plus bleues que le ciel, ou orange vif ou violettes...

Elles faisaient de loin, entre les taches grises de la neige qui allaient se rétrécissant, des taches éclatantes... » ID.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

Cours officiels d'allemand

organisés par le **Canton**
et la **Ville** de Saint-Gall à

l'INSTITUT pour JEUNES GENS

sur le **ROSENBERG** près **ST-GALL**

L'unique école privée suisse **avec cours officiels d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité - Diplôme commercial).**

Juillet - Septembre : Cours de vacances.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES

LA SOLITUDE, AV. CÉSAR ROUX 2, LAUSANNE

La section des « apprenties » forme en trois ans des couturières pour dames. La section des travaux féminins comprend des cours de **confection**, de **lingerie**, de **broderie**, de **tricot**, etc.

Durée des cours : Trois mois au minimum.

La nouvelle année scolaire commencera au milieu d'avril prochain.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 1er mars 1940, auprès de l'Office d'orientation professionnelle, Madeleine, 5, Lausanne. La Direction des Ecoles.

«Winterthur» Société d'Assurance sur la Vie

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 27 janvier 1940 LXXVIe ANNÉE — N° 4

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

LA SUISSE DANS LE MONDE

PAR

ALFRED CHAPUIS

Docteur honoris causa *de l'Université de Neuchâtel*

Un volume in-8° broché, avec 7 croquis . . . . . Fr. 4.50

L'Exposition nationale de 1939 reste dans le souvenir un paysage lumineux qu'aurait ensuite bouleversé une tempête. Si la guerre actuelle a profondément troublé, et pour longtemps, la vie du pays, les valeurs d'ordre intellectuel et moral surtout restent intactes. Quant à celles d'ordre matériel, elles s'ordonneront et se reconstitueront plus rapidement qu'on ne le pense. Il s'agit, pour préparer l'avenir, de les connaître les unes et les autres. C'est à cette tâche qu'a voulu contribuer M. Chapuis. En s'inspirant de la conception même de l'Exposition, il a tenté de présenter une synthèse de ces éléments divers : l'effort de travail du peuple suisse dans les domaines artistiques, littéraire, moral en même temps qu'économique. La Suisse y apparaît comme un pays de haute culture. Mais cette étude n'est pas faite uniquement dans le présent. Sans cesse, l'auteur a expliqué les œuvres d'aujourd'hui par celles du passé ; et, puisqu'il s'agit de la Suisse dans le monde, il en a brossé le cadre et montré d'où elle venait, en a résumé en même temps son histoire et celle de ses institutions.

En un moment où l'idée de démocratie même est partout remise en question, M. Chapuis a tenu à expliquer et à définir ce qu'est la démocratie suisse : c'est là une des principales parties de l'ouvrage. Les problèmes des cantons, des relations de la Suisse avec l'étranger, de sa neutralité, de sa défense sont également étudiés. L'auteur — bien connu par ses ouvrages historiques et économiques — est remonté aux sources originales et a renouvelé le plus possible les sujets abordés, il a eu recours à de nombreux spécialistes : artistes, techniciens, industriels et pour la partie économique, aux administrations fédérale ou cantonales. Le tout constitue un tableau d'ensemble très divers comme l'est la Suisse : un des pays les plus complexes qui soient ; mais il en ressort aussi une idée très nette d'unité et d'harmonie que les siècles ont vu naître et se développer. En ces temps difficiles, une telle constatation ne peut être que réconfortante.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle